

## DOCUMENT D'INFORMATION

### **Droits de la personne et dignité humaine** **Sondage national auprès des Canadiens et des Canadiennes**

*Commandé par la Fondation Pierre Elliott Trudeau  
en collaboration avec l'Université McGill*

#### **Contexte :**

En prévision du 10<sup>e</sup> Colloque annuel de la Fondation Pierre Elliott Trudeau (du 21 au 23 novembre 2013), l'Institut Environics a effectué des sondages nationaux auprès des Canadiens et des Canadiennes sur les quatre thèmes de la Fondation, dont l'un concerne « les droits de la personne et la dignité humaine ». Comment les Canadiens et les Canadiennes évaluent-ils le bilan du pays en matière de droits de la personne, ici comme à l'étranger? Dans quelle mesure la société canadienne exerce-t-elle une discrimination envers les groupes minoritaires?

#### **Faits saillants :**

- Les Canadiens et Canadiennes accordent à leur pays une cote plutôt mitigée quant au rendement des dix dernières années dans la protection des droits de la personne, ici et à l'étranger; peu de répondants indiquent une forte opinion, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par ailleurs, la population canadienne estime que le bilan du Canada est aussi bon ou mauvais que celui des autres démocraties occidentales, bien que les opinions à ce sujet aient changé légèrement depuis 2010.
- La grande majorité de la population canadienne estime que les groupes minoritaires – peuples autochtones, musulmans, Noirs, gays et lesbiennes ou nouveaux immigrants – font l'objet de discrimination au pays; cependant, ce point de vue comprend de grandes variations. Presque la moitié des Canadiens et Canadiennes indiquent que les peuples autochtones font souvent l'objet de discrimination : ce point de vue est en hausse depuis 2004, particulièrement au Québec et en Colombie-Britannique dans les deux dernières années. Les Canadiens et Canadiennes sont portés à dire que les politiques des gouvernements sont responsables de cette discrimination, mais une minorité significative indique que les peuples autochtones en sont eux-mêmes responsables.
- Quatre répondants sur dix estiment que les musulmans font souvent l'objet de discrimination, un point de vue qui demeure pratiquement le même depuis 2004 et qui est plus répandu au Québec et chez les personnes les plus scolarisées. Un répondant sur trois indique que les nouveaux immigrants font souvent l'objet de discrimination et en imputent la responsabilité à parts égales entre les politiques des gouvernements, l'attitude des gens et les nouveaux immigrants mêmes. Une plus petite proportion de répondants croit que les gays et lesbiennes ainsi que les Noirs font souvent l'objet de discrimination; dans les deux cas, ce point de vue a connu une légère baisse depuis 2011.

- La population canadienne accorde plus d'importance aux enquêtes du gouvernement sur les menaces terroristes (même s'il empiète ainsi sur la vie privée) qu'à la protection de la vie privée des citoyens (même si cela limite la capacité d'enquêter sur les menaces terroristes). Ces points de vue reflètent sensiblement ceux exprimés par les Américains au cours d'un sondage récent effectué aux États-Unis.

## **Détails des résultats**

### **LE BILAN DU CANADA SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**

#### ***1. Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des dix dernières années pour ce qui est de protéger les droits de la personne et la dignité de ses propres citoyens, y compris les personnes les plus vulnérables de la population?***

Les Canadiens et Canadiennes ont une opinion plutôt mitigée quant au bilan du pays pour la protection des droits de la personne au cours des dix dernières années. En effet, peu de répondants expriment un point de vue fortement positif ou fortement négatif. Un peu plus de la moitié d'entre eux estime que le pays a fait un « excellent » (11 %) ou un « bon » (44 %) travail, comparativement à quatre répondants sur dix qui lui accordent les notes « passable » (30 %) ou « médiocre » (12 %).

<i>Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des dix dernières années pour ce qui est de protéger les droits de la personne et la dignité de ses propres citoyens?</i>	%
Excellent	11
Bon	44
Passable seulement	30
Médiocre	12

Les points de vue sont similaires partout au pays. Les résidents de Toronto (16 %) et de l'Alberta (18 %), de même que les personnes qui ont les revenus les plus élevés (17 %), sont un peu plus enclins à dire que le bilan du Canada est « excellent ». Pour leur part, les résidents du Canada atlantique (51 %) et des milieux ruraux (50 %), de même que les personnes âgées de 60 ans et plus (48 %) et celles qui ont les plus faibles revenus (50 %), sont plus enclins à lui accorder les notes « passable seulement » et « médiocre ». Les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis se montrent plus positifs, tandis que les immigrants venant d'Europe et des États-Unis le sont moins.

#### ***2. Veuillez penser au bilan du Canada en matière de droits de la personne au cours des dix dernières années. Diriez-vous qu'il est meilleur ou pire que le bilan des autres démocraties occidentales en matière de droits de la personne, ou diriez-vous qu'il est à peu près pareil?***

Même s'ils estiment que le bilan du Canada dans la protection des droits de la personne est plutôt moyen, les Canadiens et Canadiennes jugent que, dans l'ensemble, il est similaire ou supérieur à celui des autres démocraties occidentales. Plus de quatre répondants sur dix indiquent que le bilan du Canada pour les dix dernières années est « bien meilleur » (16 %) ou « plutôt meilleur » (28 %) que celui des autres démocraties occidentales, comparativement à seulement un sur dix qui indique qu'il a été « plutôt pire » ou « bien pire » (11 %); par ailleurs, 40 % des répondants indiquent qu'il

est à peu près équivalent. Ces résultats font voir un léger déclin depuis 2010, alors que la moitié (49 %) indiquait que le bilan du Canada était comparativement meilleur (selon un sondage de la Fondation Trudeau effectué en 2010).

<i>Diriez-vous que le bilan du Canada est meilleur, pire ou à peu près pareil que le bilan des autres démocraties occidentales en matière de droits de la personne . . .</i>	2010 %	<b>2013</b> %
Bien meilleur	16	<b>16</b>
Plutôt meilleur	33	<b>28</b>
À peu près pareil	36	<b>40</b>
Plutôt pire	5	<b>8</b>
Bien pire	2	<b>3</b>

L'opinion de la population canadienne quant au bilan du Canada en matière de droits de la personne par rapport à celui des autres démocraties occidentales est passablement le même partout au pays. L'évaluation favorable est plus manifeste en Ontario (47 %, « bien meilleur »), en Saskatchewan (48 %) et en Alberta (52 %) alors qu'elle est moindre dans le Canada atlantique (35 %); cependant aucun groupe n'indique à plus de 16 % que le bilan du Canada est « bien pire ». Les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis (52 %) et les allophones (55 %) se montrent les plus positifs dans leur évaluation du bilan du Canada par rapport à celui des autres démocraties occidentales.

### ***3. Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des 10 dernières années pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires possibles pour promouvoir les droits de la personne et la dignité dans d'autres régions du monde?***

La population canadienne exprime une évaluation plus positive quant au bilan de leur pays pour la promotion des droits de la personne et de la dignité à l'étranger. Un peu plus de la moitié des répondants estime que le bilan du Canada pour les dix dernières années est « excellent » (8 %) ou « bon » (45 %), comparativement à quatre répondants sur dix qui le considèrent « passable seulement » (34 %) ou « médiocre » (8 %). Les points de vue favorables sont plus fréquents en Alberta (66 %, « excellent » ou « bon »), au Manitoba (63 %), chez les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis (67 %) et chez les allophones (65 %). Les points de vue défavorables sont plus fréquents dans le Canada atlantique (50 %, « passable seulement » ou « médiocre ») et chez les résidents de Montréal (50 %).

<i>Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des 10 dernières années pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires possibles pour promouvoir les droits de la personne et la dignité dans d'autres régions du monde . . .</i>	%
Excellent	8
Bon	45
Passablement seulement	34

## DISCRIMINATION ENVERS LES GROUPES MINORITAIRES

### 4. Pour chacun des groupes suivants, veuillez me dire s'ils font à votre avis souvent, parfois, rarement ou jamais l'objet de discrimination dans la société canadienne actuelle : Noirs, musulmans, peuples autochtones, gais et lesbiennes, nouveaux immigrants.

Une grande majorité de Canadiens et Canadiennes estime que certains groupes de la population font l'objet d'une discrimination constante au sein de la société; ce point de vue demeure relativement stable depuis 2011.

**Peuples autochtones.** Plus de huit répondants sur dix croient que les peuples autochtones du pays font souvent (48 %) ou parfois (35 %) l'objet de discrimination; opinion notablement à la hausse depuis 2011 (on remarque d'ailleurs une tendance de cette hausse depuis 2004, alors que seulement 36 % des répondants estimaient que la discrimination envers ce groupe avait « souvent » lieu). L'impression que les peuples autochtones font souvent l'objet de discrimination est plus fréquente chez les résidents de l'Ouest canadien (particulièrement ceux de la Saskatchewan, 63 %), ainsi que chez les personnes les plus scolarisées et les personnes âgées de 18 à 29 ans. Depuis 2011, l'impression d'une discrimination constante s'est notablement accrue au Québec et en Colombie-Britannique de même que chez les moins de 30 ans.

**Musulmans.** Huit répondants sur dix indiquent que les musulmans font souvent (42 %) ou parfois (39 %) l'objet de discrimination, chiffres légèrement à la hausse depuis 2011. Cette impression est relativement stable depuis 2004 (comme en témoignent des sondages effectués par Environics). Par ailleurs, un répondant sur six estime en 2013 qu'une telle discrimination a rarement (11 %) ou jamais (4 %) lieu. Les résidents du Québec (56 %), les personnes les plus scolarisées et ayant des revenus plus élevés ainsi que celles qui sont nées au Canada sont plus enclins à indiquer qu'une telle discrimination a souvent lieu. Ce point de vue est moins partagé par les résidents du Manitoba (26 %) et de la Colombie-Britannique (32 %) ainsi que par les allophones (31 %).

<i>Les groupes suivants sont-ils susceptibles de faire l'objet d'une discrimination?</i>		2011 %	2013 %
Peuples autochtones	Souvent	42	<b>48</b>
	Parfois	33	<b>35</b>
	Rarement/jamais	21	<b>15</b>
Musulmans	Souvent	42	<b>42</b>
	Parfois	36	<b>39</b>
	Rarement/jamais	16	<b>15</b>
Nouveaux immigrants	Souvent	-	<b>34</b>
	Parfois	-	<b>47</b>
	Rarement/jamais	-	<b>17</b>
Gais et lesbiennes	Souvent	38	<b>31</b>
	Parfois	38	<b>47</b>
	Rarement/jamais	19	<b>19</b>
Noirs	Souvent	27	<b>23</b>

	Parfois	41	<b>46</b>
	Rarement/jamais	29	<b>29</b>

**Nouveaux immigrants.** Huit répondants sur dix estiment que les nouveaux immigrants au pays font souvent (34 %) ou parfois (47 %) l'objet de discrimination, comparativement à ceux qui croient que cela a rarement (13 %) ou jamais (4 %) lieu. Les résidents de la Saskatchewan, les jeunes et ceux qui ont un certain degré d'études postsecondaires sont plus enclins à croire que cela a souvent lieu. Ce point de vue est aussi plus fréquent chez les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis (40 %), comparativement aux immigrants venant d'Europe et des États-Unis (20 %) ou aux personnes nées au Canada (35 %). (*C'est la première fois que ce groupe est inclus, il n'y donc aucune donnée sur la tendance.*)

**Gais et lesbiennes.** La plupart des Canadiens et Canadiennes croient que les gais et lesbiennes font souvent (31 %) ou parfois (47 %) l'objet de discrimination, comparativement à ceux qui estiment que cela a rarement (15 %) ou jamais (4 %) lieu. Cette impression accuse une baisse depuis 2011; on observe en effet un glissement de la cote « souvent » (baisse de 7 points) vers la cote « parfois » (hausse de 9 points). On observe cette tendance dans pratiquement toute la population, particulièrement au Québec, en Ontario, au Manitoba et chez les personnes de moins de 30 ans. Par contre, les résidents du Canada atlantique et de la Saskatchewan, de même que les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis, sont plus nombreux qu'en 2011 à indiquer que les gais et lesbiennes font souvent l'objet de discrimination.

**Noirs.** Sept répondants sur dix estiment que les Noirs font souvent (23 %) ou parfois (46 %) l'objet de discrimination, comparativement à ceux qui croient que cela a rarement (23 %) ou jamais (6 %) lieu. Comme pour les gais et lesbiennes, l'impression d'une discrimination constante envers les Noirs accuse une baisse depuis 2011; elle a effectivement glissé de la cote « souvent » (baisse de 4 points) vers la cote « parfois » (hausse de 5 points). Ce glissement est plus manifeste au Québec, au Manitoba et en Alberta. Par contre, les résidents du Canada atlantique et de la Saskatchewan sont plus enclins à indiquer que les Noirs font souvent l'objet de discrimination. Pour leur part, les résidents de Toronto (33 %) et les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis (30 %) sont plus enclins à considérer que les Noirs font l'objet d'une discrimination constante.

**5. *Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les immigrants admis au Canada sont principalement attribuables : aux attitudes de la population canadienne, aux politiques des gouvernements canadiens ou aux immigrants eux-mêmes?***

On a tenté de savoir qui, selon les répondants, était tenu responsable de la discrimination envers les nouveaux immigrants au Canada? Il n'y a pas de consensus à ce sujet, l'opinion étant plus ou moins partagée à parts égales entre les politiques des gouvernements (30 %), l'attitude des Canadiens et des Canadiennes (27 %) et les nouveaux immigrants eux-mêmes (26 %). Environ un répondant sur dix est d'avis que ces trois facteurs y jouent simultanément un rôle.

<i>Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les immigrants admis au Canada sont principalement attribuables . . .</i>	%
Aux politiques des gouvernements canadiens	30
Aux attitudes de la population canadienne	27

Aux immigrants eux-mêmes	26
Ces trois réponses également ( <i>réponse spontanée</i> )	8
Cela dépend	4

Ce sont les résidents du Canada atlantique (38 %) et de la Colombie-Britannique (39 %), de même que les personnes qui ont de plus faibles revenus (42 %) et les allophones (37 %), qui sont les plus enclins à imputer aux politiques des gouvernements les causes de la discrimination envers les nouveaux immigrants. Les résidents du Manitoba (36 %) et de la Saskatchewan (35 %), ainsi que les femmes (30 %) et ceux qui ont un diplôme d'études universitaires (32 %), l'attribuent à l'attitude de la population canadienne. Les résidents de l'Alberta (36 %), les personnes ayant les revenus les plus élevés (30 %) et les personnes de 45 ans et plus (30 %) rejettent le blâme sur les immigrants mêmes.

**6. *Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les peuples autochtones sont principalement attribuables : aux attitudes de la population canadienne, aux politiques des gouvernements canadiens ou aux Autochtones eux-mêmes?***

Les Canadiens et Canadiennes sont plus enclins à attribuer aux politiques des gouvernements (38 %) la discrimination envers les peuples autochtones; bien moins de répondants indiquent que l'attitude de la population canadienne en est responsable (14 %). Toutefois, trois répondants sur dix (30 %) estiment que ce sont les Autochtones mêmes qui en portent la responsabilité.

<i>Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les peuples autochtones sont principalement attribuables ...</i>	%
Aux politiques des gouvernements canadiens	38
Aux autochtones eux-mêmes	30
Aux attitudes de la population canadienne	14
Ces trois réponses également ( <i>réponse spontanée</i> )	11
Cela dépend	3

C'est au Manitoba (47 %) et en Alberta (51 %), de même que dans les petites villes (37 %), en milieu rural (39 %) et parmi les personnes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (45 %), qu'on attribue aux Autochtones mêmes la responsabilité de la discrimination dont ils font l'objet. Ce point de vue est moins présent chez les résidents des régions urbaines (23 %), chez les personnes de moins de 30 ans (17 %), chez celles qui ont un diplôme d'études universitaires (25 %) et parmi les immigrants qui ne sont pas originaires d'Europe ou des États-Unis (18 %).

**SURVEILLANCE GOUVERNEMENTALE ET VIE PRIVÉE**

**7. *À votre avis, qu'est-ce qui est le plus important actuellement : que le gouvernement fédéral mène une enquête sur les menaces terroristes éventuelles, même si cela empiète sur la vie privée ou que le gouvernement fédéral n'empiète pas sur la vie privée, même si cela limite sa capacité de mener une enquête sur les menaces terroristes éventuelles?***

Dans la foulée des divulgations d'Edward Snowden au sujet de la surveillance de la population et des gouvernements étrangers par la NSA aux États-Unis, on a voulu savoir ce que pensent les Canadiens et Canadiennes des pratiques de leur gouvernement quant à la lutte contre le terrorisme et la protection de la vie privée.

Dans l'ensemble, les Canadiens et Canadiennes ont tendance à accorder plus d'importance aux enquêtes gouvernementales sur les menaces terroristes (57 %) qu'aux mesures pour éviter l'empiètement sur la vie privée (35 %). Ce point de vue est sensiblement comparable à celui exprimé par les Américains dans le cadre d'un sondage effectué récemment par le Pew Research Center.

<i>À votre avis, qu'est-ce qui est le plus important actuellement . . .</i>	<b>Canada</b> %	É.-U. %
Que le gouvernement fédéral mène une enquête sur les menaces terroristes éventuelles, même si cela empiète sur la vie privée	<b>57</b>	62
Que le gouvernement fédéral n'empiète pas sur la vie privée, même si cela limite sa capacité de mener une enquête sur les menaces terroristes éventuelles	<b>35</b>	34
Cela dépend	<b>4</b>	-
Ne sait pas/sans réponse	<b>3</b>	4

Les résidents du Canada atlantique (64 %), de la Saskatchewan (62 %) et de l'Alberta (62 %), de même que les femmes (64 %) et les personnes de 45 ans et plus (65 %), accordent plus d'importance à la surveillance par le gouvernement qu'à la protection de la vie privée. Cette opinion est moins fréquente chez les résidents de la Colombie-Britannique (47 %), chez les personnes qui ont un diplôme d'études universitaires (51 %) et chez les moins de 30 ans (42 %).

### **Méthodologie**

Les résultats sont tirés d'un sondage téléphonique effectué par le groupe Research House pour le compte de l'Institut Environics entre le 17 septembre et le 13 octobre 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 1501 Canadiens et Canadiennes adultes (de 18 ans ou plus). Aux fins de l'analyse, l'échantillon a été segmenté selon les provinces et la taille des communautés afin d'assurer une représentation adéquate de tous les éléments de la population. L'erreur d'échantillonnage est de plus ou moins 2,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les résultats des sous-groupes régionaux ou sociodémographiques.

Les questions du sondage ont été conçues par l'Institut Environics en collaboration avec des représentants de la Fondation Pierre Elliott Trudeau et de l'Université McGill.